



Communauté de communes
de la Champagne Conlinoise



71, rue des Maraîchers
49 400 St Lambert des Levées
02 41 40 19 51

Objet : Demande de vérification d'un système d'assainissement autonome dans le cadre d'une transaction immobilière

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez faire vérifier votre installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière. Aussi nous vous invitons à envoyer cette demande, dûment complétée et signée ci-dessous, à :

Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise – 4, rue de Gaucher – BP 11 – 72240 CONLIE

Tél. 02 43 52 11 67 – mail : contact@4c-conlie.fr

La Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise a mandaté la Sté société SAUR pour réaliser ce contrôle. Après réception du document signé, la Sté SAUR prendra un rendez-vous pour réaliser la visite de l'installation.

Pour préparer cette visite, nous vous invitons d'ores et déjà à préparer les documents suivants que vous devrez fournir au technicien :

- Les plans de la filière incluant :
 - le plan de masse de l'installation,
 - le plan de situation au 1/25 000^{ème} ou 1/50 000^{ème} : localisation de parcelle sur la commune,
 - un plan en coupe de la filière et du bâtiment.
- Une autorisation de rejet (en cas de rejet en dehors de votre propriété)
- Toutes les factures (travaux, vidange, ...)

A l'issue du contrôle, la communauté de communes vous adressera le rapport sur l'état de votre installation accompagné d'un avis technique.

Une redevance vous sera ensuite facturée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise dans le cadre de ce contrôle transaction immobilière au tarif de **112.00 € TTC** (Tarif en vigueur pour 2011 pouvant faire l'objet d'une actualisation)

Le(s) demandeur(s) du contrôle : M..... Mme (Nom – Prénom)

Adresse de l'installation à contrôler :

Adresse de facturation :

N° téléphone :

1 -Sollicite(nt) un rendez-vous auprès de la Sté SAUR pour le contrôle de l'installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière à l'adresse sus-visée

2 - s'engage(nt) à régler le montant de la prestation due au titre de ce contrôle.

Fait à le

Signature précédée de la mention « Bon pour Accord »

Visa de la Communauté de Communes de la
Champagne Conlinoise

Date :